

SEANCE DU VENDREDI 28 JANVIER 2005

COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :

- M. le Maire n° 1 - **Désignation du Secrétaire.**
- Melle SAUVEGRAIN est désignée en qualité de Secrétaire.*
- M. le Maire n° 2 - **Pouvoirs.**
- M. le Maire n° 3 - **Approbation du Procès-Verbal de la séance du vendredi 26 novembre 2004.**
- M. le Maire n° 4 - **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**
- M. le Maire effectue un compte rendu des décisions prises sur délégation de pouvoirs portant sur des marchés, des emprunts, une fixation de tarifs, des attributions et désistements de location, des dons et legs, des assurances, une reprise de concession dans les cimetières, des contentieux, des préemptions en D.P.U.*
- M. le Maire n° 5 - **Communications diverses.**
- le Maire donne lecture des remerciements reçus à l'occasion de l'attribution de subventions et pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de manifestations.*
- M. le Maire n° 6 - **Soutien à l'Asie. Attribution d'une subvention au Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement.**
- Afin d'apporter le soutien de la Ville à l'Asie, il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une aide de 10 000 € au Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement.
- Adopté à l'unanimité.***
- M. le Maire n° 7 - **Communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion de la Ville d'Orléans.**
- Conformément aux articles L. 211-8 modifié et L. 241-11 du Code des Juridictions Financières, j'ai l'honneur de vous communiquer les observations définitives émises par la Chambre Régionale des Comptes portant sur la gestion de la ville d'Orléans.

Après un débat, le Conseil Municipal prend acte.

M. le Maire

n° 8 - **Communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion de l'association A.S.E.L.Q.O.**

Conformément à l'article L. 241-11 du Code des Juridictions Financières, j'ai l'honneur de vous communiquer les observations définitives émises par la Chambre Régionale des Comptes portant sur la gestion de l'association A.S.E.L.Q.O.

Après un débat, le Conseil Municipal prend acte.

M. DABAUVALLE

n° 9 - **Instruction des dossiers de R.M.I. et accompagnement social des bénéficiaires. Conventions à passer entre le Département et le C.C.A.S. Communication.**

Le Conseil Général va passer deux conventions avec le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) aux termes desquelles le Département apportera des participations financières pour l'instruction des dossiers de R.M.I. et l'accompagnement social des bénéficiaires : exclusivement les personnes seules et les couples sans enfant.

Ainsi, au titre de ces prestations fournies, le C.C.A.S. recevra donc 257 250 € du Département en 2005.

M. le Maire salue ce partenariat exemplaire.

Le Conseil Municipal prend acte.

AFFAIRES FINANCIERES

M. MARTIN

n° 10 - **Décision modificative n° 1. Ouvertures et reports de crédits.**

Afin de régulariser l'imputation budgétaire de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser des transferts et des ouvertures de crédits, dont le détail figure dans la délibération.

Adopté par 42 voix.

Il y a 13 abstentions.

M. MARTIN

n° 11 - **Gestion de la dette. Contrats de couverture de risque de taux d'intérêt. Autorisation à donner.**

Considérant l'intérêt que représente pour la Ville la mise en place de contrats de couverture de risque de taux d'intérêt, il est proposé au Conseil Municipal, si les conditions du marché s'y prêtent et en fonction des opportunités :

1°) d'autoriser M. le Maire à conclure ces opérations et à résilier, avec ou sans indemnités, les contrats déjà conclus ou à conclure, en fonction de la fluctuation des taux d'intérêt ou de change, aux fins de se prémunir contre, ou de tirer partie de cette fluctuation.

Cette autorisation de conclure est valable jusqu'au 31 décembre 2005 et il sera rendu compte au Conseil Municipal de chaque opération ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer, au nom de la Ville, les documents se rapportant aux opérations de marché.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 12 - **Ligne de trésorerie. Approbation d'une convention.**

Afin de gérer la dette au moindre coût et de réduire le plus possible le montant des fonds déposés sur le compte au Trésor, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de retenir la proposition de ligne de trésorerie de 16 000 000 € présentée par DEXIA-C.L.F. Banque ;

2°) d'approuver les termes de la convention à passer avec cette banque, réglant les modalités d'utilisation de cette ligne de trésorerie.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 13 - **Admissions en non-valeur. Budget principal de la Ville.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'admettre en non valeur la somme de 3 510,28 € sur le budget de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 14 - **O.P.A.C. d'Orléans. Garanties d'emprunts. Approbation de conventions :**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à l'O.P.A.C. d'Orléans :

a) 32 623 €

à hauteur de 16 311,50 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 32 623 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer les travaux de sécurisation et d'aménagement des halls d'entrées et des cages d'escaliers de la Cité Eugène Turbat (80 logements) à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

b) 150 587 €

à hauteur de 75 293,50 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 150 587 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer les travaux de sécurisation et d'aménagement des halls d'entrées et des cages d'escaliers de la Cité Pierre Chevallier (348 logements) à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

c) 2 428 €

à hauteur de 1 214 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 2 428 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer les travaux de sécurisation et d'aménagement des halls d'entrées et des cages d'escaliers de la Cité Albert Delton (16 logements) à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

d) 17 941 €

à hauteur de 8 970,50 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 17 941 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer les

- Séance du vendredi 28 janvier 2005 -

travaux de sécurisation et d'aménagement des halls d'entrées et des cages d'escaliers de la Cité Pierre du Lys (44 logements) à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

e) 38 130 €

à hauteur de 19 065 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 38 130 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer les travaux de sécurisation et d'aménagement des halls d'entrées et des cages d'escaliers de la Cité Pierre du Lys (100 logements) à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

f) 88 178 €

à hauteur de 44 089 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 88 178 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer les travaux de sécurisation des sous-sols des Cités Argonne et Petit Point (322 logements) à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

g) 1 607 352 €

à hauteur de 803 676 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 1 607 352 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer les travaux de construction de 25 logements collectifs situés Clos Rozay à Orléans.

L'O.P.A.C. d'Orléans s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit 5 logements.

Adopté à l'unanimité.

h) 1 351 717 €

à hauteur de 675 858,50 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 1 351 717 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer les travaux de construction de 24 logements collectifs situés dans la Z.A.C. du Champ Chardon à Orléans.

L'O.P.A.C. d'Orléans s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit 5 logements.

Adopté à l'unanimité.

PERSONNEL

M. KAFTANJIAN

n° 15 - **Direction des Systèmes d'Information. Recrutement d'un chef de projets informatiques e.administration. Approbation du contrat de travail.**

La Ville lance la mise en œuvre de son schéma directeur informatique 2004-2007 axé sur d'ambitieux projets pour améliorer la

- Séance du vendredi 28 janvier 2005 -

qualité du service rendu aux citoyens, tels que l'administration avec la mise en place d'une carte de vie quotidienne et d'une offre de services électroniques pour faciliter la vie des administrés.

Afin que ces projets, pilotés par la Direction des Systèmes d'Information, soient menés dans des conditions optimum, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider du principe de recrutement par voie contractuelle d'un chef de projets informatiques e.administration, rattaché à la Direction des Systèmes d'Information ;

2°) d'approuver les dispositions du contrat à passer pour ce recrutement, pour une durée d'un an, renouvelable deux fois.

Adopté à l'unanimité.

M. KAFTANJIAN

n° 16 - **Recensement de la population. Approbation des modalités de rémunération des agents recenseurs.**

Le recensement de la population est de la responsabilité de l'Etat, mais la réalisation des enquêtes repose sur les Maires qui prennent en charge la totalité des opérations sur le terrain.

Les communes rémunèrent directement les personnels affectés à ces travaux ainsi que les dépenses annexes et reçoivent de la part de l'Etat une dotation forfaitaire. Cette dotation s'élève à 18 642 € pour 2005.

La tâche des communes de plus de 10 000 habitants se traduit par une collecte annuelle du 1/8^{ème} des logements chaque année.

En 2005, les opérations de collecte se dérouleront du 20 janvier au 26 février.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le recrutement des agents en qualité de vacataires suivant les modalités financières décrites dans la délibération ;

2°) d'adopter les modalités de rémunération décrites dans la délibération.

Adopté à l'unanimité.

M. KAFTANJIAN

n° 17 - **Direction Générale du Développement. Recrutement temporaire d'un chargé de mission « commerce équitable ». Approbation.**

Afin de développer le projet de commerce équitable, en particulier lors de la journée du développement durable dans le cadre des travaux de l'agenda 21 en juin 2005, il est proposé au Conseil Municipal de décider du principe du recrutement, dans le cadre d'un besoin occasionnel, d'un chargé de mission « commerce équitable » pour une durée de six mois, rattaché à la Direction Générale du Développement.

***Adopté par 42 voix.
Il y a 13 abstentions.***

AFFAIRES JURIDIQUES

M. MARTIN

n° 18 - **Assurance Responsabilité Civile Générale. Approbation d'un avenant au marché.**

Le contrat d'assurance Responsabilité Civile Générale de la Ville a fait l'objet d'un marché négocié approuvé par délibération du Conseil Municipal du 31 janvier 2003 avec le Cabinet BREMONT S.A. représentant la S.M.A.C.L.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant spécial-pollution à passer avec la S.M.A.C.L. excluant des garanties du contrat les conséquences pécuniaires de la responsabilité encourue par la commune du fait de l'existence, du fonctionnement ou du non fonctionnement d'un centre d'enfouissement technique et/ou d'une usine d'incinération dont elle serait propriétaire ou exploitante.

Adopté à l'unanimité.

ACTION CULTURELLE

M. CHAMPIGNY

n° 19 - **Eglise Saint-Laurent. Restauration de l'orgue. Approbation d'une convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine.**

Par délibération du Conseil Municipal en date du 20 février 2004, la Ville a approuvé le projet de restauration de l'orgue de l'église Saint-Laurent auquel l'association des Amis des Orgues de Saint-Laurent apporte son soutien.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat à passer avec la Fondation du Patrimoine relative à sa participation à hauteur de 10 000 € au financement de la restauration de l'orgue de cette église.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

n° 20 - **Musée des Beaux-Arts et musée Historique et Archéologique de l'Orléanais. Campagne de restauration et de conservation préventive 2005. Demandes de subventions auprès de la Région Centre et de la D.R.A.C.**

Le musée des Beaux-Arts et le musée Historique et Archéologique de l'Orléanais ont programmé pour l'année 2005 une campagne de restauration et de conservation préventive portant sur des œuvres de leurs collections.

L'ensemble de ces interventions de restauration s'élève à 24 772 € H.T.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de solliciter auprès de la Région Centre une subvention aussi élevée que possible pour la réalisation de ces campagnes de restauration et de conservation préventive 2005 ;

- Séance du vendredi 28 janvier 2005 -

2°) de solliciter auprès de la D.R.A.C. une subvention aussi élevée que possible pour le même objet.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

n° 21 - **Musée des Beaux-Arts et musée Historique et Archéologique de l'Orléanais. Expositions 2005. Demandes de subventions auprès de la Région Centre et de la D.R.A.C.**

Le musée des Beaux-Arts et le musée Historique et Archéologique de l'Orléanais ont programmé pour l'année 2005 plusieurs expositions.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de solliciter auprès de la Région Centre une subvention aussi élevée que possible pour l'organisation de trois expositions au musée des Beaux-Arts et au musée Historique et Archéologique de l'Orléanais au cours de l'année 2005 ;

2°) de solliciter auprès de la D.R.A.C. une subvention aussi élevée que possible pour le même objet.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

n° 22 - **Médiathèque. Exposition reliure. Edition d'un catalogue et réalisation d'un meuble présentoir. Demandes de subventions auprès de la Région Centre et de la D.R.A.C.**

Dans le cadre de l'exposition Reliure prévue en septembre 2005 à la médiathèque, et en relation avec le Prix de la Reliure de la Ville d'Orléans, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de solliciter auprès de la Région Centre une subvention au taux le plus élevé possible pour la réalisation d'un catalogue et d'un meuble présentoir ;

2°) de solliciter auprès de la D.R.A.C. une subvention au taux le plus élevé possible pour le même objet.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

n° 23 - **Médiathèque. Journée d'accueil des nouveaux arrivants. Gratuité d'inscription d'une année aux bibliothèques pour les nouveaux Orléanais.**

Afin de faciliter l'intégration des nouveaux Orléanais adultes, il est proposé au Conseil Municipal de leur accorder la gratuité d'inscription dans les bibliothèques d'Orléans, dans la limite d'une année.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

n° 24 - **Institut d'Arts Visuels. Aide régionale de formation en Europe. Année 2004-2005. Approbation de la recette et de sa répartition par étudiant.**

Dans le cadre de l'Aide régionale de formation en Europe, la Région Centre attribue des bourses de mobilité aux étudiants qui partent étudier en Europe.

- Séance du vendredi 28 janvier 2005 -

Pour l'année scolaire 2004-2005, la Commission Permanente du Conseil Régional a attribué à l'Institut d'Arts Visuels une subvention d'un montant de 15 750 € sur une base de 18 candidatures prévisionnelles pour une durée totale de 126 mois.

En fin d'année scolaire, la Ville sera tenue de reverser à la Région Centre les sommes non utilisées après avoir fait le bilan définitif de l'opération.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la recette et sa répartition par étudiant à hauteur de 125 € par mois, plafonnée à douze mois et pour une durée d'au moins trois mois.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

n° 25 - **Service Archéologique. Manifestation « Jeu de plans ». Demandes de subventions auprès de la Région Centre et de la D.R.A.C.**

Dans le cadre de sa politique d'animation et de diffusion des connaissances, le Service Archéologique propose chaque année depuis 2001 une manifestation patrimoniale d'été.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de solliciter auprès de la Région Centre une subvention aussi élevée que possible, pour la réalisation de la manifestation patrimoniale d'été « Jeu de Plans » par le Service Archéologique de la Ville ;

2°) de solliciter auprès de la D.R.A.C. une subvention aussi élevée que possible pour le même objet.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY
Mme HEAU

n° 26 - **Ecole Nationale de Musique, de Danse et d'Art Dramatique d'Orléans. Photocopies de partitions musicales. Convention avec la Société des Editeurs et Auteurs de Musique. Approbation d'un avenant.**

La convention passée avec la Société des Editeurs et Auteurs de Musique (S.E.A.M.) le 20 décembre 2002, autorise l'Ecole Nationale de Musique, de Danse et d'Art Dramatique d'Orléans à effectuer des photocopies d'extraits de partitions musicales, dans une tranche de 16 à 20 photocopies par élève et par année scolaire, au tarif de 4,57 €H.T.

Ce tarif restera inchangé jusqu'au 31 juillet 2005.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant à la convention, à passer avec la S.E.A.M. relatif au renouvellement de l'adhésion de la Ville à cet organisme et à la réactualisation de sa grille de tarifs qui comprend 5 tranches, à compter de septembre 2005 ;

2°) d'autoriser l'E.N.M.D.A.D.O. à utiliser le tarif de la tranche n° 3, soit 5,48 €H.T. pour 16 à 20 pages reprographiées par élève et par an.

Adopté à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

M. DUPONT

- n° 27 - **Journée de l'Environnement 2004. Construction d'une maquette de « La Maison du Développement Durable ». Convention avec la Société Green Label Consulting. Approbation d'un avenant.**

Le 20 avril 2004, la Ville a signé avec la Société Green Label Consulting une convention de partenariat pour la construction d'une maquette grandeur nature de « la Maison du Développement Durable » visant à sensibiliser les Orléanais au développement durable.

Compte tenu de difficultés de mise à niveau, des retards dans le montage ont du être compensés par des travaux supplémentaires, entraînant des surcoûts pour la Société.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de l'avenant à la convention, à passer avec la Société Green Label Consulting, fixant la participation de la Ville à hauteur de 10 800 €T.T.C.

Adopté par 43 voix.

Il y a 12 abstentions.

M. DUPONT

- n° 28 - **Education à l'environnement des scolaires. Attribution de subventions aux écoles au titre du 1er semestre 2005.**

Dans le cadre des actions menées en faveur de l'environnement dans les écoles, il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions détaillées dans la délibération, pour un montant global de 9 785 €

Un premier versement, d'un montant de 9 790 € a été effectué à l'automne, après délibération du Conseil Municipal du 24 septembre 2004.

Adopté à l'unanimité.

TOURISME-RELATIONS EXTERIEURES-VIE ASSOCIATIVE

M. GABELLE

- n° 29 - **Relations extérieures. Attribution d'une subvention à une association.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention de 15 000 € au Comité d'Organisation du 45^{ème} Cross National des Sapeurs-Pompiers de France qui se déroulera le 19 mars 2005 au Parc de Charbonnière.

Adopté à l'unanimité.

M. GABELLE

- n° 30 - **Fêtes de Jeanne d'Arc 2005. Attribution d'une subvention à l'association Orléans Jeanne d'Arc.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention de 19 500 € à l'association Orléans Jeanne d'Arc, dans le cadre de la préparation du 576^{ème} anniversaire des Fêtes de Jeanne d'Arc.

Adopté à l'unanimité.

M. GABELLE

n° 31 - **Marché de Noël. Parade au Centre Commercial de la Place d'Arc. Approbation d'une convention de partenariat avec Espace Expansion.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention de partenariat à passer avec le Groupement Espace Expansion de la Place d'Arc, relative à sa participation à hauteur de 2 000 € à la parade qui s'est produite dans le Centre Commercial dans le cadre du marché de Noël.

Adopté à l'unanimité.

M. GABELLE

Mme MAUROY

n° 32 - **Relations internationales. Appels et bourses à projets. Attribution de subventions.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions et bourses suivantes aux porteurs de projets individuels, de groupes ou associatifs :

- Association France-Etats-Unis.....1 000 €
- Chorale Francis Poulenc d'Orléans2 000 €

Adopté à l'unanimité.

M. GABELLE

n° 33 - **Relations Extérieures-Tourisme-Vie associative. Accueil de délégations françaises ou étrangères et départ de délégations en France et à l'étranger. Prise en charge de frais divers.**

Dans le cadre de la politique d'animation et d'accueil de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal pour l'année 2005 :

1°) d'autoriser la prise en charge de frais inhérents à l'accueil des invités de la Ville, notamment les frais d'hébergement dans l'Agglomération Orléanaise, de restauration, de transport, d'assurance, de visites ;

2°) d'autoriser la prise en charge des frais inhérents à la présence des prestataires retenus pour les événements organisés dans la Ville ;

3°) d'autoriser la prise en charge des frais inhérents au départ des délégations de la Ville en France ou à l'étranger.

Adopté à l'unanimité.

**DEVELOPPEMENT,
ACTION ECONOMIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE**

Mme BARRUEL

n° 34 - **Colloques universitaires et scientifiques. Participation de la Ville.**

Afin de promouvoir le dynamisme universitaire et scientifique local, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

-1 000 € au profit de l'Université d'Orléans, pour l'organisation du Colloque sur les Arts Electriques les 14 et 15 mars 2005 ;

- Séance du vendredi 28 janvier 2005 -

- 200 € au profit de l'Université d'Orléans, pour l'organisation du Colloque Sciences en Sologne, en mai 2005 ;

- 500 € au profit de l'Université d'Orléans, pour l'organisation des Rencontres annuelles de l'A.C.B.L.P.E., du 27 au 29 juin 2005 ;

- 2 250 € au profit de l'Université d'Orléans, pour l'organisation de l'International Conférence on the Physics of Dusty Plasmas, du 13 au 17 juin 2005 ;

- 1 000 € au profit de l'association Hyperbole de l'I.U.T. d'Orléans pour la participation à l'Eco Marathon Shell, les 20 et 21 mai 2005 ;

- 1 000 € au profit de l'association Exergie de Polytech'Orléans pour la participation à l'Eco Marathon Shell, les 20 et 21 mai 2005.

Adopté à l'unanimité.

Mme BARRUEL

n° 35 - **Salon du Lycéen et de l'Etudiant. Participation de la Ville.**

Afin de promouvoir le dynamisme universitaire et scientifique local, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la participation de la Ville, en qualité d'exposante, au salon du Lycéen et de l'Etudiant, les 25 et 26 février 2005, au Parc des Expositions et des Congrès, pour un montant de 19 330,95 €T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

ACTION SCOLAIRE

Mme MARECHAL

n° 36 - **Enseignement du premier degré. Aides à la réalisation de projets.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions suivantes aux établissements scolaires du premier degré qui sollicitent l'aide financière de la Ville pour la réalisation de leurs projets pédagogiques :

- Maternelle Bastié-Boucher390 €

- Elémentaire Romain Rolland410 €

Adopté à l'unanimité.

Mme MARECHAL

n° 37 - **Activités périscolaires. Mise en œuvre des actions. Année scolaire 2004-2005. Demandes de subventions.**

Dans le cadre de son projet éducatif, la Ville développe des actions à destination des enfants des écoles maternelles et élémentaires, qui se déroulent sur le temps périscolaire, avec pour objectif de favoriser la réussite scolaire et l'apprentissage de la vie en collectivité, et de participer à l'épanouissement individuel des enfants.

Certaines actions sont éligibles aux financements de nos partenaires dans le cadre de dispositifs contractuels spécifiques.

- Séance du vendredi 28 janvier 2005 -

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser M. le Maire à solliciter et à percevoir les subventions de l'Etat (D.R.A.C., D.D.J.S., D.D.E./Contrat de Ville) et des autres partenaires (C.A.F., F.A.S.I.L.D.) pour le développement et le financement des actions éducatives que la Ville d'Orléans mettra en place au cours de l'année scolaire 2004-2005 ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer au nom de la Ville toute convention et avenant à venir relatif à la mise en œuvre de ces actions pour l'année 2004-2005.

Adopté à l'unanimité.

Mme MARECHAL

n° 38 - **Actions d'éducation artistique. Programme 2004-2005. Approbation d'une convention à passer avec la F.O.L. du Loiret.**

Les actions d'éducation artistique mises en place depuis plusieurs années dans les écoles élémentaires d'Orléans ont pour but de développer les pratiques artistiques sur le temps scolaire.

Ce dispositif permet aux enfants de découvrir une discipline dans le cadre scolaire avec leur enseignement grâce à l'intervention d'un artiste.

Pour l'année scolaire 2004-2005, les disciplines retenues s'adressent à 22 classes de cycle 3 et 20 classes de cycle 2.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le programme d'actions d'éducation artistique pour l'année 2004-2005 détaillé dans la délibération ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec la F.O.L. et tout avenant à venir relatif à la mise en œuvre du programme d'actions d'éducation artistique pour l'année 2005 ;

3°) d'autoriser M. le Maire à solliciter et percevoir les subventions de la D.R.A.C. et de l'Inspection Académique relatives à la réalisation de ces actions.

Adopté à l'unanimité.

Mme MARECHAL

n° 39 - **Indemnités de logement dues aux instituteurs. Barème 2004. Approbation.**

Le barème de l'indemnité représentative de logement due aux instituteurs est fixé par arrêté préfectoral, après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale et du Conseil Municipal.

En application des principes d'attribution de l'indemnité représentative de logement retenus les années précédentes, et sur proposition de M. le Préfet, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le barème 2004 de l'Indemnité Représentative de Logement due aux instituteurs, selon les montants détaillés dans la délibération, pour l'ensemble des catégories.

Adopté à l'unanimité.

VIE DES QUARTIERS

M. DABAUVALLE
Mme BARANGER

n° 40 - **Printemps de l'Emploi. Attribution d'une subvention à l'A.N.P.E.**

Dans sa perspective affichée de réduction du chômage, l'Agence Nationale Pour l'Emploi (A.N.P.E.) s'efforce notamment de mettre en place des actions innovantes en termes de rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi.

En 2004, la manifestation intitulée Le Printemps de l'Emploi, qui s'est déroulée cinq jours durant dans l'ensemble de la Région Centre, a été l'occasion de mobiliser de nombreux partenaires et pas moins de 614 entreprises de tous secteurs confondus.

Compte tenu de la mobilisation enregistrée en 2004, il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 6 000 € à l'A.N.P.E. pour l'organisation de la manifestation «Le Printemps de l'Emploi» du 9 au 13 mai 2005.

*Adopté par 53 voix contre 1.
Il y a 1 abstention.*

M. STRULLU

n° 41 - **Démocratie Locale. Conseils Consultatifs de Quartier. Membres des comités de pilotage. Modifications. Approbation.**

Dans le cadre du renouvellement courant des membres des comités de pilotage des Conseils Consultatifs de Quartier, il est proposé au Conseil Municipal de décider de plusieurs modifications détaillées dans la délibération.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 42 - **Logement. Attribution de subventions à des associations.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

- Confédération Nationale du Logement3 000 €
- Familles de France.3 000 €
- Confédération Syndicale des Familles3 000 €

afin de leur permettre de poursuivre leurs actions auprès des familles les plus démunies.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 43 - **Centre Commercial 2002. Restructuration. Approbation du programme. Résiliation des conventions de mandat avec la S.E.M.D.O. Approbation d'un avenant à la convention publique d'aménagement de la Z.A.C. des Allées de La Source.**

La décision de transformer le Centre Commercial 2002 en pôle de services a été prise lors de la séance du Conseil Municipal du 20 juin 2003. Cette transformation doit se réaliser en conservant en l'état les équipements sportifs et le local des Restaurants du Cœur. Au rez-de-chaussée, la façade ouest sera réservée au commerce et inclura l'accès principal au pôle.

- Séance du vendredi 28 janvier 2005 -

La S.E.M.D.O., en charge du dossier, a mandaté le cabinet ATHEGRAM pour élaborer un programme en adéquation, d'une part avec les souhaits de la Ville et des partenaires associés au projet, et d'autre part avec le budget prévisionnel inscrit dans la convention signée le 13 décembre dernier avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (A.N.R.U.)

L'optimisation des surfaces et des coûts, la notion d'accueil et de services communs ont été les critères qui ont guidé la réflexion.

Le programme sera, par la suite, confié à un cabinet d'architecture afin de proposer des schémas d'organisation spatiale à l'ensemble des partenaires concernés.

Le programme comprend :

- le transfert de tous les commerces existants à l'intérieur du centre commercial et leur implantation sur la façade ouest,
- l'implantation d'un pôle de services publics et à vocation privée.

Il est donc proposée au Conseil Municipal :

1°) d'approuver :

- le programme proposé pour le pôle de services,
- le repositionnement des commerces en façade ouest ;

2°) de décider de résilier les deux conventions de mandat en cours actuellement avec la S.E.M.D.O. relatives au Centre Commercial 2002 et à l'entrée du parking couvert ;

3°) approuver l'avenant à la convention publique d'aménagement de la Z.A.C. des Allées de La Source à passer avec la S.E.M.D.O., afin d'y inclure le projet de restructuration du Centre Commercial 2002 et de permettre à la S.E.M.D.O. de poursuivre la mise en œuvre de ce projet, et notamment de lancer la consultation auprès des cabinets d'architecture.

Adopté par 42 voix.

Il y a 13 abstentions.

JEUNESSE

Mme GRIVOT
Mme LABADIE

n° 44 - **Plan Animation Jeunesse. Attribution de subventions aux associations partenaires.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions détaillées dans la délibération pour un montant global de 426 500 €aux associations partenaires du Plan Animation Jeunesse.

Pour mémoire, l'A.S.E.L.Q.O. est le partenaire institutionnel et reçoit une subvention d'un montant de 2 635 200 €

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT
Mme LABADIE

n° 45 - **C.A.S. Gare. Restructuration des locaux. Relogement des activités de l'A.S.E.L.Q.O. Modification d'une précédente délibération.**

Afin de rectifier la délibération en date du 17 décembre 2004 relative à l'attribution d'une subvention à l'A.S.E.L.Q.O., il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 000 € à cette association dans le cadre des travaux de restructuration du C.A.S. Gare.

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES SPORTIVES ET LOISIRS

Mme GRIVOT

n° 46 - **Aides à des associations pour le soutien aux manifestations sportives et à titre exceptionnel.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions pour le soutien aux manifestations sportives et à titre exceptionnel, aux associations détaillées dans la délibération, pour un montant global de 12 550 €

Adopté à l'unanimité.

**DEVELOPPEMENT,
AMENAGEMENT ET PLANIFICATION URBAINE**

M. CARRE

n° 47 - **Secteur du Clos de la Fontaine. Approbation du bilan de concertation préalable à la création de la Z.A.C.**

Le Conseil Municipal du 25 juin 2004 a pris acte de l'étude réalisée par l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Orléanaise pour l'ouverture à l'urbanisation des secteurs nord-est d'Orléans et a décidé qu'elle constituerait le cadre de référence pour l'élaboration des projets à venir.

Le Conseil Municipal du 22 octobre 2004 a approuvé les orientations d'aménagement pour l'ouverture à l'urbanisation des terrains situés de part et d'autre de l'avenue des Droits de l'Homme, au sud de l'école Michel de la Fournière et au nord du parc de l'Etuvée, a désigné la S.E.M.D.O. en tant qu'aménageur de la Z.A.C. et a décidé d'engager la concertation préalable à la mise en oeuvre d'une Z.A.C. dénommée Z.A.C. du Clos de la Fontaine.

Les possibilités d'aménagement de ce secteur ont été étudiées au travers d'une première approche de programmation, de maillage de voiries et de composition urbaine, en adéquation avec l'étude cadre de l'Agence d'Urbanisme.

Les remarques portées sur le registre d'observations et les débats riches de la réunion publique permettent de tirer le bilan de la concertation, sur les principaux points suivants :

- le statut du parc,
- la coulée verte,

- Séance du vendredi 28 janvier 2005 -

- l'insertion urbaine et les typologies des constructions,
- les voies de desserte et la circulation,
- le groupe scolaire Michel de la Fournière et son fonctionnement,
- la pertinence de l'extension du périmètre d'opération,
- la mise en place d'ateliers de concertation.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre acte du bilan de la concertation préalable, tel qu'il est exposé dans la présente délibération, pour la mise en œuvre de la Z.A.C. du Clos de la Fontaine.

**Adopté par 42 voix.
Il y a 13 abstentions.**

M. CARRE

n° 48 - **Secteur du Clos Sainte-Croix. Approbation du bilan de concertation préalable à la création de la Z.A.C.**

Le Conseil Municipal du 25 juin 2004 a approuvé les orientations d'aménagement pour la mise en œuvre d'une opération d'aménagement par le Groupe George V, dans le cadre d'une procédure de Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) conventionnée avec la Ville, sur les terrains du Clos Sainte-Croix, d'une superficie d'environ 8,5 ha, situés entre le faubourg Saint-Vincent, l'avenue des Droits de l'Homme, au nord de la gendarmerie, et a décidé d'engager la concertation préalable à la mise en œuvre de la Z.A.C. dénommée Z.A.C. du Clos Sainte-Croix.

Il est rappelé que la composition urbaine et le projet de programme proposés par l'aménageur pour le développement de ce secteur ont été établis au regard des conclusions émises par l'Agence d'Urbanisme pour garantir un développement maîtrisé et cohérent de ce secteur et dans le respect des objectifs fixés par la Ville :

- création d'un réseau de maillage de voiries hiérarchisé permettant de réaliser des continuités,
- intégration dans le tissu urbain existant par un travail de couture urbaine,
- réalisation d'un programme mixte de logements intégrant des logements sociaux avec un accompagnement commercial de quartier.

Les remarques portées sur le registre d'observations et les débats riches de la réunion publique permettent de tirer le bilan de la concertation, sur les principaux points suivants :

- inscription dans le paysage et intégration urbaine,
- type et hauteur des constructions,
- aménagement spécifique de la Place de la Croix Fleury,
- capacité de stationnement et circulation,
- mise en place d'ateliers de concertation.

- Séance du vendredi 28 janvier 2005 -

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre acte du bilan de la concertation préalable, tel qu'il est exposé dans la présente délibération, pour la mise en œuvre de la Z.A.C. du Clos Sainte-Croix.

Adopté par 42 voix.

Il y a 13 abstentions.

M. CARRE

n° 49 - **Projet Centre Ville. Campagne de ravalement. Attribution de subventions.**

Dans le cadre du Projet Centre Ville, un immeuble a récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

1°) de décider de l'octroi à Logis Gestion Centre d'une subvention de 39 566 € pour le ravalement de façades de l'immeuble situé 44, Place du Châtelet ;

2°) d'approuver la convention correspondante à passer avec ce syndic d'immeuble en copropriété.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT, ACTION FONCIERE

M. CARRE

n° 50 - **Rue de la Sente aux Veneurs. Elargissement de voie. Acquisition d'un terrain.**

En vue de l'élargissement de la rue de la Sente aux Veneurs, il est proposé au Conseil Municipal de décider d'acquérir une partie de la parcelle de terrain de 100 m² appartenant à M. et Mme NOURY, ladite parcelle étant acquise gratuitement pour 82 m², le surplus de 18 m² étant indemnisé moyennant le prix de 144 €

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 51 - **Rue du Fil Soie. Cession d'un délaissé.**

La Ville est demeurée propriétaire d'un délaissé de terrain d'une superficie de 89 m², provenant de la division d'une parcelle acquise par l'exercice du droit de préemption urbain.

Un accord étant intervenu avec le propriétaire riverain, il est proposé au Conseil Municipal de décider de la cession de cette parcelle sise rue du Fil Soie au profit de M. et Mme TREVALINET, moyennant le prix principal de 1 068 € les frais d'acte étant en outre à la charge de l'acquéreur.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 52 - **Rue des Grandiers. Acquisition d'une parcelle.**

En vue de compléter la réserve foncière de la Commune, il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'acquisition d'un terrain d'une superficie de 415 m², situé rue des Grandiers, appartenant à M. Michel BOUILLY, pour un prix total de 3 320 €

Adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE

M. PELLOUX-PRAYER n° 53 - **Marchés d'exploitation des installations de chauffage. Approbation d'avenants :**

a) Modification d'un indice,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les avenants aux marchés d'exploitation des installations de chauffage détaillés dans la délibération, à passer avec les Sociétés Hervé Thermique, ELYO Centre, DALKIA, et SOPAREC, afin de tenir compte de la modification d'un indice.

Adopté à l'unanimité.

b) Modification d'un indice, du calendrier d'exécution et de l'échéancier des règlements.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les avenants aux marchés d'exploitation des installations de chauffage détaillés dans la délibération, à passer avec les Sociétés Hervé Thermique et ELYO Centre, afin de tenir compte de la modification d'un indice, du calendrier d'exécution et de l'échéancier des règlements.

Adopté à l'unanimité.

BATIMENTS-TRAVAUX NEUFS

M. PELLOUX-PRAYER n° 54 - **Ecole maternelle du Nécotin. Restructuration et extension. Lots n° 2, 3, 4 et 7. Approbation d'avenants.**

Par marchés passés après appel d'offres ouvert suite à une délibération du Conseil Municipal en date du 19 mars 2004, différentes entreprises furent chargées des travaux de restructuration et d'extension de l'école maternelle du groupe scolaire du Nécotin.

Compte tenu de la nécessité de procéder à des adaptations, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les avenants suivants :

- avec l'entreprise S.C.B. MAULAY INGENIERIE, pour le lot n° 2, conduisant à une plus-value de 3 598,27 €T.T.C. et portant le montant du marché initial à 102 861,62 €T.T.C.,
- avec l'entreprise LEPLATRE, pour le lot n° 3, conduisant à une moins-value de 3 269,13 € T.T.C. et réduisant le montant du marché initial à 37 393,20 €T.T.C.,
- avec l'entreprise HERAUDET, pour le lot n° 4, conduisant à une plus-value de 1 217,05 € T.T.C. et portant le montant du marché initial à 114 892,07 €T.T.C.,
- avec l'entreprise INEO, pour le lot n° 7, conduisant à une plus-value de 2 571,40 € T.T.C. et portant le montant du marché initial à 57 561,09 €T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

M. PELLOUX-PRAYER

n° 55 - **C.A.S. Gare. Restructuration des locaux. Lot n° 6. Approbation d'un marché négocié après appel d'offres infructueux.**

Par délibération en date du 17 décembre 2004, le Conseil Municipal a approuvé les marchés de travaux passés après appel d'offres relatifs à la restructuration des locaux du Centre d'Animation Sociale de la Gare, à l'exclusion du lot n° 6 – plâtrerie, isolation, déclaré infructueux par la Commission d'appel d'offres du 8 décembre dernier. Cette dernière a autorisé le recours à une procédure négociée pour attribuer ce lot.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le marché après procédure négociée à passer avec l'entreprise MILLAN, relatif au lot n° 6 – plâtrerie, isolation pour un montant de 83 530,21 €T.T.C. ;

2°) d'autoriser la S.E.M.D.O., mandataire de la Ville, à signer ledit marché au nom et pour le compte de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

M. PELLOUX-PRAYER

n° 56 - **Hôtel Groslot. Travaux de mise en sécurité. Approbation d'un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre.**

Afin de pouvoir recevoir de nombreux visiteurs et touristes qui souhaitent découvrir un monument d'une part, et de contribuer à accueillir des manifestations d'autre part, l'Hôtel Groslot doit faire l'objet de travaux importants pour contribuer à sa mise en sécurité vis à vis des risques d'incendie.

Le diagnostic a été établi en 2001 par le Bureau de Contrôle SOCOTEC.

Le Conseil Municipal a désigné M. Régis MARTIN, Architecte en Chef des Monuments Historiques, pour étudier les adaptations nécessaires en examinant complémentirement les désordres affectant certaines parties du monument.

Afin de réaliser la mise en sécurité des locaux à risque, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre, au bénéfice de M. Régis MARTIN, M. Pascal ASSELIN et M. Philippe CHESNEAU pour une mission relative à la tranche 2005 des travaux de mise en sécurité de l'Hôtel Groslot, pour un montant global de rémunération de 11 000 €

Adopté à l'unanimité.

ESPACES VERTS

M. DUPONT

n° 57 - **Association «Les Amis des Roses Orléanaises ». Approbation d'une convention de partenariat.**

L'association « les Amis des Roses Orléanaises » (A.R.O.) qui vient de se créer en septembre 2004, a pour but de rechercher, répertorier, promouvoir et conserver les roses anciennes créées par les rosieristes orléanais et qui font partie du patrimoine d'Orléans.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat à passer avec cette association, afin d'enrichir la collection des roses orléanaises dans la Roseraie Jean Dupont du Parc Léon Chenault à Saint-Marceau.

Adopté à l'unanimité.

M. DUPONT

n° 58 - **Fédération Française de la Rose. Adhésion de la Ville.**

La Ville adhère à la Charte pour la Gestion des Ressources Génétiques du genre « Rosa » en participant au réseau des Conservateurs.

En complément, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de l'adhésion de la Ville à Fédération Française de la Rose ;

2°) de décider du versement d'une cotisation annuelle fixée pour l'année 2005 à 150 €

Adopté à l'unanimité.

M. DUPONT

n° 59 - **Parc Floral d'Orléans-La Source du Loiret. Approbation d'une convention de partenariat financier et de gestion avec le Département.**

Par délibération en date du 17 décembre 2004, le Conseil Municipal a approuvé une convention à passer avec le Département du Loiret, fixant les nouvelles dispositions de gestion du Parc Floral.

Depuis, les deux collectivités y ont apporté quelques améliorations.

Le Conseil Général ayant approuvé cette convention le 14 janvier dernier en commission permanente, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'abroger les alinéas 4°) et 5°) de la délibération du 17 décembre 2004 ;

2°) d'approuver la convention de partenariat financier et de gestion à passer avec le Département du Loiret relative au Parc Floral ;

3°) d'approuver la nouvelle dénomination du Parc qui s'appellera désormais Parc Floral d'Orléans-La Source du Loiret.

***Adopté par 42 voix.
Il y a 13 abstentions.***

- Séance du vendredi 28 janvier 2005 -

VOIRIE ET PROPLETE

M. PELLOUX-PRAYER n° 60 - **Dénomination d'une voie.**

Afin de préciser la nature d'une voie, il est proposé au Conseil Municipal de dénommer la voie Clos de la Vinaigrerie : Allée du Clos de la Vinaigrerie.

Adopté à l'unanimité.

Orléans, le 31 janvier 2005

Le Maire,

Serge GROUARD